

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Procès-verbal de l'**ajournement** de la réunion ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis du 15 janvier 2018, tenu le lundi 29 janvier 2018 à 19 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Monsieur Jacques Daigle, vice-président
Madame Sylvie Bilodeau, commissaire
Madame Manon Aubry, commissaire
Madame Manon Lambert, commissaire
Madame Colette Vézina, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire parent (a pris son siège à 19 h 06)

Absences :

Monsieur Jean-François Lafèche, commissaire
Monsieur Daniel Sicotte, directeur général

Sont également présents :

Monsieur Julien Lavallée, directeur général adjoint
M^e Michael Provencher, secrétaire général

1.00 OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du comité exécutif à 19 h 00.

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE14-136-1801

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

1.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

CE14-137-1801

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Daigle que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

2.00 RAPPORT DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-138-1801 3.01 COMPTES À PAYER 2017-2018
- Madame Colette Vézina propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de la liste des comptes à payer pour la période du 11 janvier 2018 au 25 janvier 2018.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- 4.00 RAPPORT DU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
- 5.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES
- 6.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- CE14-139-1801 6.01 DÉMISSION, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME MANON BÉCOTTE
- Monsieur Jacques Daigle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francis a reçu la démission, pour retraite, de madame Manon Bécotte, enseignante en français (champ 12), à l'école secondaire Le boisé. Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 2 mars 2018, à 16 heures.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-140-1801 6.02 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 13-17), MONSIEUR LUC DESMEULES
- Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'ouvrier d'entretien, classe II à l'école secondaire Le boisé, soit attribué à monsieur Luc Desmeules selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps plein
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine
- Période d'engagement
- À compter du 30 janvier 2018
- Détail
- Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.
- Unanimement résolu ADOPTÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF

- CE14-141-1801 6.03 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME MANON ASSELIN
- Madame Manon Lambert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'agente de bureau, classe principale au Service des ressources financières, soit attribué à madame Manon Asselin selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps plein
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine
- Période d'engagement
- À compter du 20 novembre 2017
- Détail
- Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-142-1801 6.04 ABOLITION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN
- Madame Manon Aubry propose que suite à l'attribution du poste d'agente de bureau, classe principale à madame Manon Asselin au Service des ressources financières, le poste d'agente de bureau, classe I au Service des ressources financières devenu ainsi vacant soit aboli.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-143-1801 6.05 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 14-17), MADAME KASANDRA CHAMPAGNE
- Madame Manon Lambert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'agente de bureau, classe I à la Polyvalente La Samare, soit attribué à madame Kasandra Champagne selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps partiel
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
20 heures / semaine
- Période d'engagement
- À compter du 5 février 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.06 RETOUR À SON POSTE D'ORIGINE, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME MARYSE RODRIGUE

CE14-144-1801

ATTENDU que madame Maryse Rodrigue avait obtenu le poste de secrétaire d'école (P.S. 06-17) à l'école secondaire Le tandem en date du 15 décembre 2017;

ATTENDU que madame Maryse Rodrigue désire se prévaloir de l'Annexe 8 de l'entente locale du personnel de soutien lui permettant de retourner à son poste d'origine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Colette Vézina :

Que madame Maryse Rodrigue retourne à son poste d'origine de secrétaire d'école aux écoles de la Croisée (St-Rosaire) et Notre-Dame (Norbertville) et ce, à compter du 1^{er} février 2018.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.07 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN, PERSONNEL ENSEIGNANT, MONSIEUR STEVE DEMERS

CE14-145-1801

Madame Sylvie Bilodeau propose que, pour l'année scolaire 2017-2018, un congé sans traitement à temps plein soit accordé à monsieur Steve Demers, enseignant en santé (spécialité 19), au Centre de formation professionnelle Vision 20 20, afin de lui permettre d'occuper un poste de coordonnateur, secteur santé au Centre de formation professionnelle Vision 20 20.

Unanimement résolu ADOPTÉ

À 19 h 06, monsieur Dany Boudreault prend son siège.

6.08 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 06-17), MADAME ISABELLE VÉZINA

CE14-146-1801

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire d'école à l'école secondaire Le tandem, soit attribué à madame Isabelle Vézina selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 31 janvier 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

7.00 RAPPORT DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.00 RAPPORT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.00 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

10.00 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du comité exécutif à 19 h 08.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-147-1801

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général